



**Association des professionnels  
en philanthropie (AFP)**

**Mémoire de consultation prébudgétaire**

**Présenté au Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes**

**Le 4 août 2017**

**Association des professionnels en philanthropie  
260, rue King Est  
Bureau 412  
Toronto (Ontario) M5A 4L5  
416-941-9212**

## Résumé

L'AFP est heureuse d'avoir de nouveau l'occasion de présenter ses recommandations au Comité permanent des finances. Nous sommes reconnaissants du soutien qu'offre le gouvernement fédéral au secteur caritatif. Par le passé, il a éliminé l'impôt sur les gains en capital en ce qui concerne les dons de bienfaisance sous forme de titres cotés et il a reconnu de façon permanente la Journée nationale de la philanthropie.

Cette année, le Comité a demandé aux Canadiens ce qu'ils pensaient de la productivité et de la compétitivité, plus particulièrement en ce qui a trait aux mesures fédérales pouvant aider nos entreprises et nos citoyens à être plus productifs et/ou concurrentiels.

Nos commentaires et nos recommandations ont été formulés en raison du rôle important que joue le secteur caritatif au Canada et de l'importance qu'attachent les Canadiens aux dons, au bénévolat et à l'engagement social. Le secteur a des répercussions économiques importantes sur le Canada; il emploie plus de deux millions de Canadiens et représente 10,5 % de notre population active ainsi que 8,1 % de notre produit intérieur brut. Les mesures fédérales qui améliorent le travail des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif améliorent par le fait même la productivité et la santé économique générale de tout notre pays.

Les Canadiens sont également très engagés à aider leurs voisins et concitoyens par l'entremise de la philanthropie et de la charité. AFP et Ipsos-Reid ont collaboré sur une série de sondages (« Ce que veulent les donateurs canadiens ») concernant les points de vue sur les dons, le bénévolat et la charité. Le sondage le plus récent souligne l'engagement continu de nos citoyens.

Les deux tiers des Canadiens déclarent avoir fait un don en argent à un organisme de bienfaisance ou à un organisme à but non lucratif dans les 12 derniers mois. En outre, les donateurs sont plus généreux : ils ont donné en moyenne 924 \$ en 2015 par rapport à 726 \$ en 2013. Le tiers des Canadiens a fait du bénévolat pendant en moyenne 110 heures dans un organisme de bienfaisance ou un organisme à but non lucratif dans les 12 derniers mois.

Fait encore plus important, 76 % des œuvres de bienfaisance de la population générale jouent un rôle important pour ce qui est de répondre aux besoins qui ne sont pas satisfaits par le gouvernement ou le secteur privé. Les gens font beaucoup plus confiance au secteur caritatif qu'aux secteurs privé et public (73 % se disent « très/plutôt confiants » par rapport à 63 et 62 %, respectivement). La confiance du public envers les organismes de bienfaisance canadiens a augmenté de façon générale de six points de pourcentage depuis 2011, et davantage de Canadiens croient que les organismes de bienfaisance sont bien gérés et agissent de façon responsable à l'égard des dons qu'ils reçoivent.

Enfin, AFP souligne qu'il y a de plus en plus de recherches qui montrent que la participation des employés — un facteur essentiel dans la productivité, l'innovation, la compétitivité et la loyauté/le maintien en poste — augmente dans le cadre des activités philanthropiques. Des études menées par le Harvard Business Review, l'Université Northwestern, Hewitt Associates Canada et la Canadian Business for Social Responsibility indiquent que la responsabilité sociale des entreprises peut améliorer leur résultat net, en

partie en donnant aux employés les plus engagés une raison de rester et de travailler plus fort au sein de celles-ci. La philanthropie n'est plus uniquement un effort déployé afin de se « sentir mieux »; elle se traduit par des avantages très positifs et tangibles pour les employés et, au bout du compte, par des résultats opérationnels et des activités commerciales.

Le lien entre le secteur caritatif, le gouvernement et les entreprises est de plus en plus étroit, puisque la croissance de chacun a des répercussions sur les deux autres. Par conséquent, nous demandons au Comité permanent des finances de continuer d'appuyer les organismes de bienfaisance et la philanthropie de façon novatrice afin de mieux appuyer les entreprises, le gouvernement et nos citoyens. Cette année, nous recommandons que le gouvernement :

1. nomme un ministre responsable des secteurs caritatif et à but non lucratif;
2. désigne un ministère fédéral pour assumer la responsabilité de la politique économique pour les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif;
3. élimine de façon permanente l'impôt sur les gains en capital des dons de bienfaisance sous forme d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers.

## **Contexte**

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) représente 33 000 collecteurs de fonds et organismes de bienfaisance qui recueillent plus de 115 milliards de dollars annuellement dans le monde entier, soit près du tiers de tous les dons de bienfaisance recueillis en Amérique du Nord. Au Canada, les 3 500 membres de l'AFP, répartis dans 20 sections, œuvrent dans plus de 1 800 organismes de bienfaisance partout au pays et amassent des milliards de dollars chaque année.

Ces fonds ne sont pas amassés sans cadre réglementaire, mais conformément au *Code de principes et de normes d'éthique* de l'AFP, créé en 1964, qui reste l'un des rares codes d'éthique en vigueur. Ce code, qui établit les normes les plus élevées en matière de collecte de fonds, a servi de fondement aux codes de conduite dans bon nombre de pays différents. L'AFP a également réuni plus de 30 associations nationales de collecte de fonds du monde entier afin de rédiger l'*Énoncé international des principes éthiques en collecte de fonds*, lequel établit une série de valeurs et de normes supplémentaires pour la communauté internationale de collecte de fonds.

L'AFP a aidé à instaurer un processus d'accréditation en 1981, qui a été conçu en vue de recenser les collecteurs de fonds qui détiennent les connaissances et les compétences requises pour s'acquitter de leurs fonctions de façon efficace, consciencieuse, éthique et professionnelle. Plus de 4 000 collecteurs de fonds dans le monde ont obtenu l'accréditation de collecteur de fonds agréé ou de collecteur de fonds agréé de niveau avancé.

**Recommandation 1 : Nommer un ministre responsable des secteurs caritatif et à but non lucratif.**

**Recommandation 2 : Désigner un ministère fédéral pour assumer la responsabilité de la politique économique pour les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif.**

Le gouvernement fédéral n'a pas examiné le rôle, la structure, ni les répercussions du secteur caritatif de manière exhaustive depuis l'initiative sur le secteur bénévole, qui a pris fin il y a plus de 10 ans. Depuis ce temps, la taille et l'influence du secteur ont considérablement augmenté, comme nous l'avons mentionné dans notre résumé, et ce, en ce qui concerne non seulement les programmes, mais également les répercussions économiques sur notre pays en général.

Même si le gouvernement fédéral a appuyé le secteur dans de nombreux domaines différents au fil des ans (et nous en sommes reconnaissants), les politiques et les changements n'ont pas été adoptés de manière cohérente et n'ont pas toujours tenu compte de la taille réelle, des répercussions et du fonctionnement du secteur. Par conséquent, la relation entre le gouvernement et le secteur n'est plus d'actualité, et sa capacité d'optimiser de façon efficace ses programmes et ses répercussions est limitée.

Nous sommes heureux que l'Agence du revenu du Canada ait récemment envisagé de revoir et de moderniser sa réglementation sur l'activité politique des organismes de bienfaisance. Il s'agissait d'un pas important vers la reconnaissance du rôle que jouent les organismes de bienfaisance dans la société et de leurs connaissances et expertise à l'égard de nombreux enjeux clés. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Le secteur a besoin d'établir une relation plus efficace avec le gouvernement afin de veiller à ce que les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif soient en mesure de servir tous les Canadiens.

Une étape essentielle consiste à confier la responsabilité des organismes de bienfaisance à un seul ministère ou organisme de coordination et à nommer un ministre responsable du secteur. Le fait est que le secteur, qui recueille des milliards de dollars chaque année et compte des millions d'emplois partout au pays, n'a ni défenseur au Parlement ni organisme gouvernemental spécifique pouvant utiliser son expertise pour rassembler des données complètes et à jour au sujet du secteur et prendre des décisions stratégiques pour le secteur qui sont fondées sur des données probantes. Une partie importante de l'économie de notre pays est régie par des règles issues de plusieurs ministères et organismes différents, selon l'enjeu. Souvent, la responsabilité et le rôle des différents organismes relativement au secteur manquent de clarté ou se chevauchent.

La situation ne peut plus durer, compte tenu de la croissance du secteur et de ses répercussions sur les communautés partout au Canada. Il serait impensable pour tout autre secteur économique important de ne pas avoir une place convenable au sein du gouvernement fédéral.

Le Canada tirerait avantage d'avoir un ministère ou un ministre fédéral chargé de la responsabilité générale de créer un environnement favorable pour les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif. Ce seul changement serait un grand pas et

montrerait au public à quel point la philanthropie et le secteur caritatif sont importants au Canada. Le ministère et le ministre pourraient également jouer un rôle clé visant à encourager la responsabilité sociale et la philanthropie des entreprises, lesquelles sont des facteurs essentiels pour accroître l'engagement et la productivité des employés.

**Recommandation 3 : Éliminer de façon permanente l'impôt sur les gains en capital des dons de bienfaisance sous forme d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers.**

Le budget de 2015 prévoyait l'élimination de l'impôt sur les gains en capital des dons de bienfaisance sous forme d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers, qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Toutefois, cette disposition ne faisait pas partie du projet de loi budgétaire adopté en juin 2015, ce qui signifie qu'un incitatif important et puissant à faire des dons ayant obtenu un appui important n'a toujours pas été inscrit dans la loi.

Le gouvernement fédéral a supprimé l'impôt sur les gains en capital des dons sous forme de valeurs mobilières pour la plupart des organismes de bienfaisance en 2006, rendant ces dons plus intéressants qu'ils ne l'étaient auparavant pour les donateurs potentiels. L'AFP encourage le gouvernement fédéral à porter désormais son attention sur les actions de sociétés privées, les terres à valeur accrue et les biens immobiliers. Cette disposition bénéficie d'un large soutien du secteur à but non lucratif et a été fort bien accueillie par toutes les parties dans le budget de 2015.

L'élimination de l'impôt sur les gains en capital ferait tomber un énorme obstacle à ce type de dons, et les donateurs seraient bien plus susceptibles de donner à des organismes de bienfaisance des actions, des biens fonciers et des biens immobiliers. En fait, ce type de dons revêt un intérêt considérable pour les donateurs canadiens.

On a évalué que cette proposition permettrait au secteur des organismes de bienfaisance d'accéder à des fonds supplémentaires de 170 à 225 millions de dollars provenant du secteur privé et que le coût pour le gouvernement au chapitre des recettes fiscales ne serait que de 50 à 65 millions de dollars. Cette recommandation, si elle était mise en œuvre, se traduirait par une amélioration considérable des programmes et services offerts par les organismes de bienfaisance canadiens.

Comme c'était le cas pour les dons sous forme de valeurs mobilières, les contributions sous forme d'actions de société privée, de terres à valeur accrue et de biens immobiliers sont actuellement entravées par un système fiscal qui rend de tels dons trop contraignants et inintéressants pour la plupart des donateurs. Par conséquent, il est utile d'examiner l'effet de l'élimination de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs mobilières afin d'en apprendre davantage sur les répercussions positives potentielles de l'élimination, dans le même ordre d'idées, de l'impôt sur les gains en capital pour les dons sous forme de biens fonciers et immobiliers.

## **Conclusion**

La relation entre le gouvernement, les entreprises et le secteur caritatif est de plus en plus solide et étroite. Un secteur caritatif sain peut être un moteur pour l'économie canadienne et accroître notre engagement, notre productivité et notre compétitivité dans le monde. Cependant, pour être efficace, le secteur caritatif a besoin de relations plus solides et actualisées avec le gouvernement afin d'avoir les moyens de servir davantage de Canadiens.

Les changements stratégiques recommandés dans le mémoire de l'AFP aideront non seulement à favoriser les dons supplémentaires faits aux organismes de bienfaisance canadiens, mais également à jeter les bases d'un secteur encore plus solide pour l'avenir. En travaillant à adopter les changements et les réformes systémiques qui s'imposent depuis longtemps au sein du secteur, nous nous assurerons que les organismes de bienfaisance auront la capacité de fournir davantage de programmes grandement nécessaires à tous les Canadiens pour de nombreuses années à venir.

L'AFP remercie le Comité permanent des finances de lui avoir donné l'occasion de présenter des recommandations. Pour toute question concernant ces propositions, veuillez communiquer avec l'AFP par téléphone au 416-941-9212 ou par courriel à l'adresse suivante : [jlee@afpnet.org](mailto:jlee@afpnet.org).